



CONSEIL GENERAL

Rue de la Gare 12
1468 Cheyres

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL

Date : 26 mai 2025

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Castioni Patrick

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Bourqui Fabrice, Brülhart Jonas, Carrard Michaël, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Yves, Chieppa Valter, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Märki Daniel, Marti Laure, Monney Florian, Pillonel Pittet Séverine, Riedo Nicolas, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic, Wyss Gérard

Excusé : Cantova Sébastien, Chanez Denis, Pillonel Patrick, Poyet Jérôme, Rouiller Fabrice, Stauffacher Jörg

Secrétaire : Dubey Marlyse

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Delley Stéphane, Hayoz Mary-Ann, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Excusé :

Le président, **M. Patrick Castioni**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Il salue également le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Je vous rappelle que seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à prendre la parole.

Avant de commencer formellement cette séance, je souhaite une fois de plus revenir sur les défis actuels et futures liés aux finances publiques. On citera comme exemple le programme d'assainissement des finances de l'Etat, la volonté du canton de redistribuer certaines charges financières aux communes ou tout simplement l'évolution des budgets et des investissements à l'échelle des communes ou des associations des communes, qui sont finalement l'argent des communes. Comme on dit en bon français, l'argent ne pousse pas sous les arbres et il est important de rester particulièrement attentif à l'évolution des finances communales et de défendre les intérêts de notre commune à ce sujet.



Nous allons commencer la partie officielle et je vous prie de mettre en veille ou d'éteindre vos téléphones portables, si ce n'est pas déjà fait.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir ou par lettre personnelle, par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Janine Grandgirard, M. Alexandre Demierre et M. Ludovic Sauter.

Je remercie notre secrétaire du Conseil général, Mme Marlyse Dubey, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et vous informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo). La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Je rappelle à tous les intervenants de bien vouloir s'exprimer au micro, de donner votre nom et de parler suffisamment fort et distinctement.

Maintenant, je prie tous les Conseillers généraux de bien vouloir lever votre feuille de vote pour que les scrutateurs puissent procéder au contrôle des présences.

Présences : 24

Majorité : 13

Quorum atteint

Sont excusés ce soir les conseillers généraux M. Denis Chanez, M. Sébastien Cantova, M. Fabrice Rouiller M. Patrick Pillonel, Jérôme Poyet et Jörg Stauffacher. L'Exécutif est au complet et je les remercie pour leur présence.

L'ordre du jour vous a été transmis avec la convocation et il est affiché à l'écran. Il ne sera par conséquent pas lu.

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 décembre 2024
2. Comptes 2024
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte d'investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport de la Commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes 2024
3. Election du/de la Président/e du Conseil général 2025
4. Election du/de la Vice-président/e du Conseil général 2025
5. Détermination du nombre de Conseillers communaux dès la prochaine législature
6. Révision partielle du règlement d'organisation du Conseil général
7. Présentation de l'extension de la zone 30 Centre village à Châbles
8. Présentation des études de faisabilité de la route de Crevel à Cheyres
9. Informations du Conseil communal
10. Informations du Conseil général
11. Divers



Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

Le président demande maintenant de procéder au vote pour l'approbation du tractanda.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le tractanda lèvent la main.

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé par 24 voix.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 décembre 2024

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président rappelle que le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal lui-même ? Aucune

M. le président informe d'une erreur de frappe en page 8, 1^{er} paragraphe, concernant le robot tondeuse. La largeur de travail est de 100 cm et non de 10 cm. Cette erreur a été relevé en séance d'information.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le procès-verbal lèvent la main.

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 est approuvé par 24 voix.

2. Comptes 2024

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

2.1 Compte de résultats

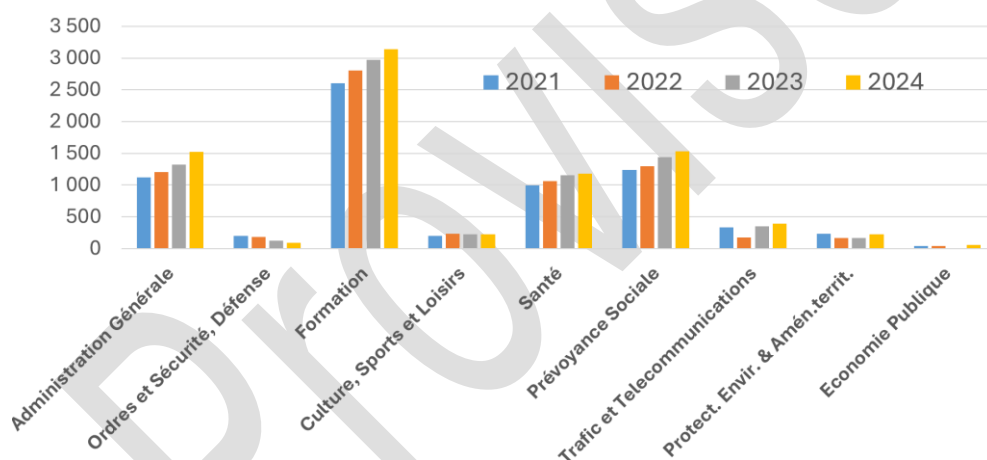
Le président donne la parole à M. Philippe Rapo, Vice-Syndic, pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Rapo, Vice-Syndic

Le point 2 est subdivisé en 5 sous-points. Le premier c'est le compte 2.1 les comptes de résultats.

	Comptes	Budget	Diff.	
Administration générale	1 525	1 440	84	6%
Ordres et Sécurité, Défense	94	118	-24	-20%
Formation	3 137	3 119	18	0.6%
Culture, Sports et Loisirs	222	215	6	3%
Santé	1 175	1 189	-14	-1.2%
Prévoyance Sociale	1 528	1 520	8	0.5%
Trafic et Télécommunications	390	418	-28	-6.7%
Protect. Envir. & Amén.territ.	223	199	24	12.1%
Economie Publique	53	62	-8	-14.5%
Finances et Impôts	8 624	8 284	339	4.1%

Le premier tableau démontre les différences entre les comptes et le budget. On remarque que les budgets sont bien respectés dans l'ensemble. L'Administration générale a augmenté due à l'augmentation des coûts de l'énergie, l'entretien des bâtiments et l'internalisation de la conciergerie en autre. Pour comparer correctement le Trafic et Télécommunication, j'ai retranché la différence de CHF 158'000 qui est due à la nouvelle réévaluation du port. Dans Finances et Impôts, et comme j'ai également retranché les réévaluations du patrimoine financier, la différence représente en grande partie l'impôt sur les successions et les impôts sur les gains immobiliers.



J'ai également fait une comparaison des comptes depuis 2021. A part les charges de formation, de santé et de prévoyance sociale qui continuent d'augmenter, on remarque une stagnation des autres charges. Les charges d'Administration générale sont également en augmentation constante de par les motifs invoqués juste avant.

Résultats opérationnels

	2024	2023	2022
Bénéfice	1 649 571.49	3 669 476.32	238 639.94
Ré-évaluation PF Ports	-158 000.00	-2 459 933.00	
Ré-évaluation PF Bâtiments et DDP	-432 000.00	-588 242.95	1 278 813.15
Total Ré-évaluation	-590 000.00	-3 048 175.95	1 278 813.15
Encaissements supplémentaires impôts années p	-668 000.00	-102 000.00	-178 000.00
Impôts non récurant sur successions et gains imn	-477 000.00	-342 000.00	-334 000.00
Ré-évaluation PA sur 10 ans fin --> 2030 ?	-318 400.00	-318 400.00	-318 400.00
Prélèvement sur fonds capital propre			-197 200.00
Total produits non-opérationnel et non récurants	-2 053 400.00	-3 810 575.95	448 413.15
	-403 828.51	-141 099.63	687 053.09

Ce tableau démontre les résultats opérationnels de l'activité normal de notre commune basés sur une fiscalité à 70% et des entrées difficilement budgétisables comme les impôts sur les ventes immobilières qui devraient se tarifier à courts terme. Je ne vois pas comment des biens immobiliers qui ont déjà été vendus avec de grosses plus-values peuvent encore être vendus à court terme. Mais j'espère me tromper. D'autre part, le canton est en train de rattraper son retard dû au COVID et l'on ne devrait plus voir autant de rattrapage dans le futur. En 2022, on avait fait une dévaluation de la ferme communale de CHF 1'278'000. On avait également une rétrocession des impôts des années d'avant pour CHF 178'000. On voit qu'on a des impôts non-récurrents sur les gains immobiliers de CHF 334'000 de différence par rapport au budget. La réévaluation du patrimoine administratif sur 10 ans de CHF 318'400 et nous avons dû faire un prélèvement sur les fonds propres de CHF 197'000, on avait donc un résultat opérationnel de CHF 687'000. C'est là où on voit le problème qu'on commence à sentir et je pense qu'on doit faire attention, c'est que, en 2023, malgré un bénéfice de CHF 3'600'000, si on commence à retrancher ce qui n'est pas l'opérationnel, on a quand même CHF 141'000 de perte. Et cette année c'est encore pire, On est à CHF 403'000 de perte. Ce ne sont pas des réelles pertes, ce sont des pertes opérationnelles. Mais si on n'avait pas eu c'est impôts, etc. on n'aurait pas eu ce genre de truc.

ACTIF	2022		2023		2024	
Patrimoine financier	18 573 866.96	44.26%	21 359 215.40	47.62%	22 133 670.08	47.88%
Disponibilités et placements à court terme	2 113 904.41		2 354 363.40		1 673 840.19	
Créances	3 782 788.69		3 185 004.01		4 148 024.96	
	5 896 693.10	-14.11%	5 539 367.41	-6.06%	5 821 865.15	5.10%
Actifs de régularisation	473 456.16		570 886.54		468 906.23	
March. fournitures et t.en C.	63 943.70		55 031.45		56 882.70	
Placements financiers à LT	10 000.00		10 000.00		10 000.00	
Immob.corporelles financières	12 129 774.00	15.30%	15 183 930.00	25.18%	15 776 016.00	3.90%
Patrimoine administratif	23 391 662.41	55.74%	23 495 403.70	52.38%	24 092 787.19	52.12%
	41 965 529.37	0.53%	44 854 619.10	6.88%	46 226 457.27	3.06%

Concernant le bilan, je vous ai préparé comme l'année passée un tableau récapitulatif des principaux points d'un bilan et les mettant en relation avec les années 2022 et 2023. Notre bilan s'alourdit de 3.06% par rapport à 2023 et de 10% par rapport à 2022. Cela s'explique bien à nouveau par cette réévaluation des actifs. Le patrimoine financier représentant les actifs non essentiels à la gestion d'une commune et représente le 48% du bilan, soit 22 millions. Nous constatons une baisse des disponibilités et placements à court terme de CHF 680'000 car nous avons utilisé en 2024 comme en

2023 nos liquidités afin d'éviter le recours à l'emprunt. On trouve le détail de cette différence dans le tableau du flux de trésorerie. A fin 2024, notre commune avait 1.6 million de liquidités et 4,1 millions de créances à court terme, soit 5,8 millions de disponible à court terme versus 3,2 millions d'engagements à court terme que vous verrez sur le slide suivant. D'autre part, nous trouvons les actifs immobiliers pour 15.7 millions, soit une l'augmentation de CHF 590'000 de réévaluation. On est très à l'aise au niveaux des courts termes. Le patrimoine administratif se monte à 24 millions, soit une augmentation de CHF 600'000 et représente la différence, soit le 52% de notre bilan.

PASSIF	2022		2023		2024	
Capitaux de tiers	26 319 122.81	63%	25 870 828.75	58%	25 908 111.59	56%
Engagement courants	670 622.35	2%	897 153.96	2%	558 495.45	1%
Droits de boucle	6 078 655.60	14%	5 891 581.60	13%	5 972 751.74	13%
Eng.financier.à court terme	4 024 927.00	10%	3 049 590.00	7%	2 702 380.00	6%
Eng.financier.à long terme	11 532 383.00	27%	13 172 243.00	29%	13 834 863.00	30%
Subvention d'invest.	2 653 409.35	6%	2 567 148.10	6%	2 405 879.04	5%
Taxes compens. Locaux PC	703 700.00	2%	-	-	-	-
Passifs de régularisation	655 425.51	2%	293 112.09	1%	433 742.36	1%
Capitaux Propres	15 646 406.56	37%	18 983 790.35	42%	20 318 345.68	44%
Financements spéciaux	2 289 041.72		2 290 399.44		2 306 103.48	
Fonds enregistrés	-		-		2 052 730.00	
Préfinancement affectés	137 541.00		122 529.30		107 517.60	
Réserve liée retrait. PA	2 547 508.30		2 229 069.75		1 910 631.25	
Réserve liée retrait. PF	10 433 675.60		10 672 315.54		12 291 791.86	
BNF de l'année	238 639.94		3 669 476.32		1 649 571.49	
	41 965 529.37	0.53%	44 854 619.10	6.88%	46 226 457.27	3.06%

Au passif, les fonds étrangers ont diminué de 2%, soit 56% du bilan, étant donné que nous avons utilisé nos liquidités pour financer une bonne partie de nos investissements. Nos engagements à court terme de CHF 3,2 millions (CHF 558'000 et CHF 2,7 millions) sont couverts à hauteur de 178% par nos disponibilités à court terme. Nos fonds propres se montent actuellement à plus de CHF 20 millions qui représente désormais le 44% de notre bilan. L'augmentation de nos fonds propres ont bien-entendu une forte influence sur nos indicateurs financiers.

Voici les annexes aux comptes:

- Le flux de trésorerie qui démontre comment ont été utilisées les liquidités
- Les indicateurs financiers qui vont vous être présentés et expliqués sur le slide suivant
- L'Etat des capitaux propres qui démontre comment ces derniers ont été modifiés durant l'année
- Le tableau des provisions dans lequel est différencié les provisions des débiteurs normaux et débiteurs impôts
- Le tableau de nos différentes participations dont celles avec nos engagements hors bilan de CHF 2,3 millions pour le CO et CHF 1,5 million pour le RSSBF
- Et pour finir l'inventaire de toutes les immobilisations de notre commune (plus de 200 positions).

	2022	2023	2024
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	119,79%	76,20%	59,29%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	213%	387%	139%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	1%	1%	1%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	208%	170%	185%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	27%	10%	13%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	9%	7%	8%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	3 857,18	2 448,35	2 159,28
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	6%	26%	16%

Je me permets de revenir sur les explications des indicateurs financiers:

Si le 1^{er} est en-dessous de 100, c'est bon. C'est la part des revenus fiscaux qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Il faut prendre ce pourcentage avec réserve, car il est influencé par des revenus inhabituels et uniques comme la réévaluation des actifs et les impôts sur les successions. Ces indicateurs ne peuvent pas être modifiés.

Le 2^{ème} est plus grand que 100% et indique que la commune pourrait investir davantage mais c'est également fortement influencé par des revenus inhabituelles et uniques. La commune se situe plutôt entre 80 et 100% si on ajuste les chiffres.

Le 3^{ème} démontre le pourcentage du revenu disponible absorbé par les intérêts, à moins de 4,% c'est bon.

Le 4^{ème} est plus préoccupant, car nous parlons de la dette brute. Il prend en compte la dette du port de CHF 5.9 millions, mais pas sa valeur financière.

Le 5^{ème} démontre notre effort moyen des investissements par rapport aux dépenses totales mais de nombreux investissements sont en cours et apparaîtront plus tard.

Si le 6^{ème} se situe entre 5% et 15%, la charge des intérêts et amortissements sur les revenus courants sont considérés comme acceptables.

Pour le 7^{ème}, nous diminuons encore notre dette par habitant qui est considéré comme moyen, toujours grâce à la réévaluation.

Et pour le dernier indicateur, le taux d'autofinancement renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements et il est considéré dans la moyenne.

2.2 Compte d'investissements

Investissements nets en KCHF

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FORMATION

CULTURE, SPORT ET LOISIRS

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

PROTECTION & AMENAG. ENVIRONNEMENT

ECONOMIE

TOTAL Charges Nets d'investissement

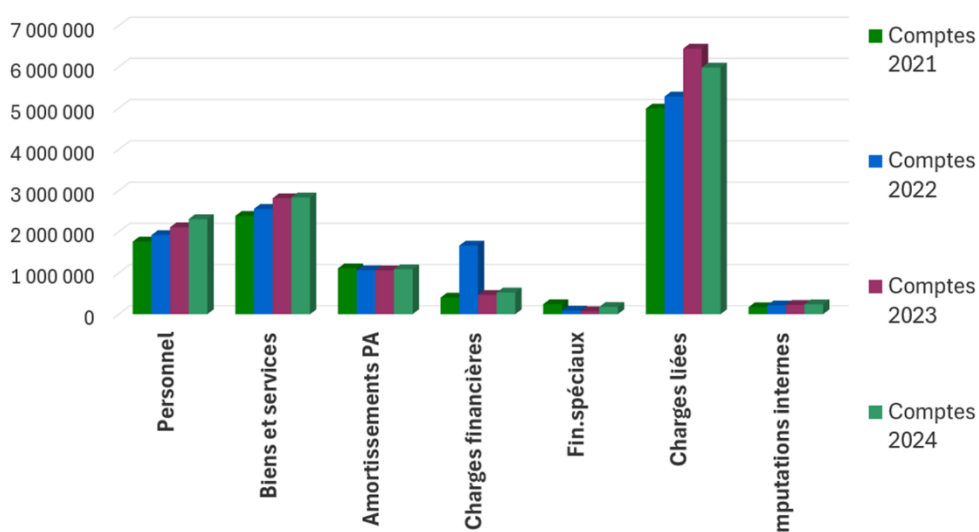
2023		2024		
Comptes	Ecarts	Budget	Comptes	Ecarts
KCHF	%	KCHF	KCHF	%
-56	-3%	1161	-17	-1%
38	45%	50	123	246%
		848	208	25%
470	28%	2 129	978	46%
675	48%	706	388	55%
		65	32	49%
1 127	52%	4 959	1 712	35%

Concernant les comptes d'investissements, nous avons utilisé l'année passée le 52% du budget, cette année, nous sommes seulement à 35%. Il faut savoir que nous ne comptabilisons que les investissements terminés et non les acomptes d'où des différences possibles entre les budgets et les comptes. Voici les investissements en cours de plus de CHF 100'000 qui n'étaient pas terminés à fin 2024 :

- Les réfections de la route du Pré-de-la-Vigne pour CHF 870'000
- La réfection des infrastructures du grand port pour CHF 506'000
- L'assainissement de l'éclairage public pour CHF 290'000
- La réfection du pont des Pointus et des passerelles pour CHF 265'000
- L'optimisation énergétique du centre sportif pour CHF 549'000
- Le mandat d'étude parallèle pour CHF 170'000

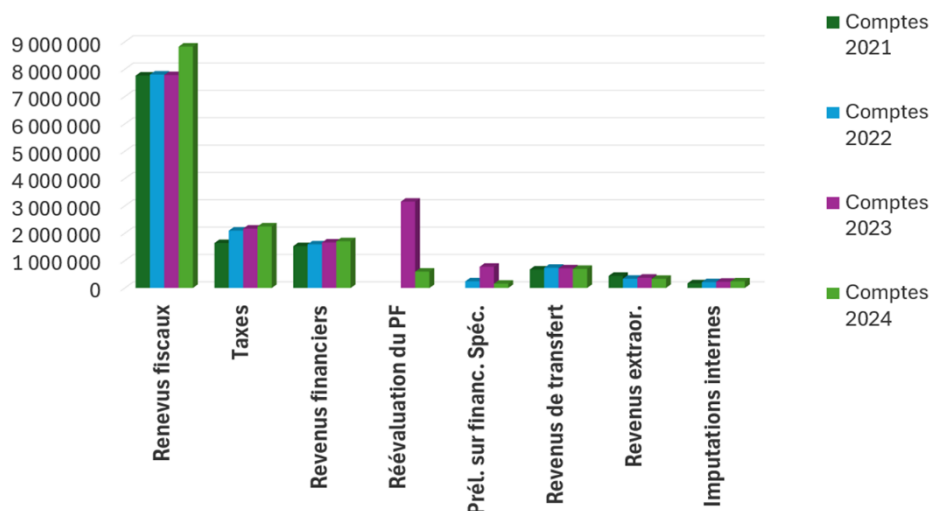
Bien que pas comptabilisés, les investissements sont là. Vous trouvez le détail de tous les investissements terminés dans le rapport de gestion.

2.3 Rapport de gestion



Si on fait une analyse sur l'évolution des charges d'exploitation depuis 6 ans, nous constatons une augmentation régulière des charges de personnel qui se situe à maintenant à 18% du total des charges. Les charges financières sont relativement stables, car nous autofinançons nos investissements et nous planifions nos emprunts de manières régulières avec environ CHF 3 millions de renouvellement par ans

afin de ne pas se retrouver avec une forte dette à renouveler sur une année. Le saut de 2022 provient de la dévaluation de la ferme communale. La baisse des charges liées par rapport à 2023 est due aux charges de transfert des fonds des abris PC pour CHF 703'000. A part cela, on remarque qu'elles augmentent régulièrement. Les autres charges sont relativement stables. Le total de charges se monte à CHF 13'194'000, soit CHF 41'000 de moins que 2023.



Concernant les produits, à part la réévaluation du patrimoine financier, on constate une nette augmentation des revenus fiscaux grâce aux exercices antérieurs. Que vous sachiez, on n'a pas le droit de mettre en réserve, c'est interdit par MCH2. On doit attendre qu'on nous les paie. Les produits des taxes ont subi une nouvelle petite augmentation de 3.5% et celui des revenus extraordinaires une baisse de 11%. Les réévaluations des actifs financiers sont, je l'espère, terminées et n'impacteront plus le total de produits des futurs exercices. Pour ceux qui ne se rappelle pas, la grosse partie du produit dans les Prélèvements sur financements spéciaux de 2023 vient du remboursement du fond concernant les abris PC. Ce montant de CHF 703'000 avait été compensé dans les charges liées. En 2024, tout est redevenu normal. Les autres produits sont stables. Sans les réévaluations, l'augmentation du total des produits est de 5% entre 2022 et 2023 et de 3% entre 2023 et 2024.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, nous pouvons être très contents de l'exercice 2024 qui nous a surpris en bien. C'est vraiment le soleil actuellement pour notre commune mais des nuages arrivent.... Heureusement que nous pouvons compter pour le moment sur ces revenus exceptionnels afin d'équilibrer nos comptes car en plus des investissements en cours pour CHF 3,2 millions que vous avez dans le rapport, des projets pour plus de CHF 10 millions sont en discussion actuellement :

- PGEE : la mise à jour de nos raccordements d'eaux usées
- Port : le dragage, le rehaussement de la digue Nord, la réparation du môle et la rénovation des petits ports
- Routes et chemins : la réfection de certains chemins dont le Chemin Neuf, des Vergers, Crevel entre autres
- PIEP : l'assainissement et recherche de nouvelles sources
- ERES : rénovation de la STEP actuelle
- Ancien stand de tir de Cheyres : rénovation

Et ceci sans l'analyse du MEP qui va vous être présentée d'ici quelque temps, ainsi que les investissements intercommunaux pour la santé et les écoles entre autres.

Pour ce faire, le Conseil communal va vous présenter cet automne une planification financière à moyen terme réunissant tous les investissements connus. Et c'est là que nous allons, avec votre participation

active, pouvoir et devoir prioriser et planifier notre futur tout en préservant une fiscalité attrayante pour nos citoyens et citoyennes.

Merci de votre attention.

2.4 Rapport de la Commission financière

Le président donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière.

M. Daniel Chanez, Président de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie en dates des 6 et 7 mai 2025 pour étudier les comptes 2024. M. François Guerry, Boursier communal et M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté toutes les rubriques contenues dans la présentation des comptes 2024 qui comprennent les comptes de résultats, les comptes d'investissements ainsi que le rapport de gestion. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation. La commission financière se réjouit du résultat positif de l'exercice qui est un excédent de revenus de CHF 1'649'571.49 après CHF 596'598.00 de réévaluation positive sur les bâtiments et terrains du patrimoine financier. A nouveau, nous pouvons voir une bonne maîtrise des coûts mis à part la santé. En prorata, les charges liées représentent le 46% de notre répartition de charges complète.

Toutefois, la commission financière relève certains points spécifiques. Dans la rubrique "Administration générale", les frais de perception d'impôt sont en hausses dû à l'encaissement des impôts antérieurs ainsi que les frais informatiques dû aux coûts de cybersécurité. Dans la rubrique "Ordre et sécurité publics, défense", aucun remboursement de tiers y figure car nous n'avons pas eu de frais d'intervention. Dans la rubrique "Formation", une augmentation de charges de 5.5% par rapport à 2023. Dans la rubrique "Culture, sport et loisirs", les frais d'électricité et de chauffage ont diminué de CHF 6'561.00 en rapport à 2023. Dans la rubrique "Trafic et télécommunications", nous avons une baisse d'électricité de CHF 6'685.00 en rapport à 2023 et une augmentation de CHF 19'975.00 d'entretien des routes et éclairage dû à diverses études et d'éboulement de terrain en rapport au budget 2024. Dans la rubrique "Navigation", nous avons la réévaluation du patrimoine financier de CHF 158'491.00. Dans la rubrique "Finances et impôts", figurent une augmentation de CHF 350'000.00 sur l'impôt sur le revenu et CHF 91'802.65 sur l'impôt sur la fortune des personnes physiques et un encaissement supplémentaire des impôts des années précédentes de CHF 271'400.00 sur le revenu et CHF 288'842.00 sur la fortune par rapport à 2023. Pour finir, dans la même rubrique, nous avons la réévaluation du patrimoine financier des terrains et des bâtiments d'un montant total de CHF 438'107.00.

Il devient impératif que le Conseil communal examine la possibilité de créer un fond de rénovation pour l'entretien des bâtiments. Nous nous questionnons beaucoup sur les résultats positifs de ces dernières années. Nous attendons une justification pour la répartition des bénéfices futurs. En outre, nous mettons en garde que les taxes d'épuration vont fortement augmenter et un geste de compensation pour l'avenir doit être fait afin de ne pas péjorer le contribuable, on a assez perdu de temps. Quel serait l'impact en cas de diminution du coefficient de nos impôts ? Nous demandons à avoir une présentation d'une analyse sur une éventuelle baisse d'impôts.

Les comptes ont bien été examinés avec le rapport de gestion fourni, complété par les différentes remarques. La commission financière relève que le rapport de gestion établi par le boursier communal a été fait de manière optimale et très bien argumenté. Le travail est remarquable et nous le remercions. Enfin, en ce qui concerne les investissements, nous pouvons observer une bonne maîtrise des coûts des projets. En effet, les projets terminés dépassent de peu ou pas les crédits votés. Mise à part un projet qui est en notre faveur de CHF 48'200.00 pour l'achat des pupitres. Nous pouvons voir un résultat de moins CHF 1'712'202.65 comparé au budget de moins CHF 4'959'413.00. Nous remarquons que nous n'avons plus de réserve de financements spéciaux pour le traitement des eaux usées.

A l'avenir, nous demandons que le Conseil communal nous présente 3 offres différentes lorsque le montant du projet présenté dépasse les CHF 100'000.00.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour l'acceptation des comptes 2024.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Les conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les comptes 2024 lèvent la main.

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes 2024 sont approuvés par 24 voix.

3. Elections du/de la Président/e du Conseil général 2025

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président annonce que le bureau n'a reçu qu'une seule candidature pour ce poste, celle de Mme Laure Marti, actuelle vice-présidente du Conseil général. Il donne la parole à Mme Janine Grandgirard, du groupe Ensemble pour présenter la candidate.

Mme Janine Grandgirard, groupe Ensemble

Tout le monde connaît Laure, mais j'aimerais tout de même faire une petite présentation. Le groupe Ensemble, propose la candidature de Mme Laure Marti Bachmann, à la présidence du Conseil général. Laure ou Laurette pour les intimes est née à Concise, village vaudois au bord du lac de Neuchâtel, le 16 mai 1973. Après son parcours scolaire, Laure suit une formation de typographe à l'imprimerie d'Yverdon. Par la suite, elle travaille à Publicitas à Fribourg jusqu'à sa fermeture. Elle accomplit une réorientation professionnelle et est aujourd'hui collaboratrice à l'administration et information du magasin Jumbo à Yverdon. C'est lors d'une fête des vendanges de Cheyres, qu'elle rencontre son futur mari, Christian. Elle vient s'établir dans la région et plus tard dans notre commune à Châbles avec ses deux enfants Solane et Satya. Laure est une personne dynamique et active dans les sociétés locales. Présidente de la gym dame de Cheyres-Châbles et de l'USL, actrice très connue dans la troupe de théâtre Mirabilis, elle donne aussi de son temps dans les manifestations de la région. Elle adore se baigner dans l'eau froide à la plage de Cheyres, elle pratique la course, la randonnée et le ski. Bref, on ne s'ennuie jamais en sa compagnie bien au contraire. En politique, Laure est conseillère générale depuis la fusion de Cheyres-Châbles et siège au bureau en tant que vice-présidente. Elle est prête à relever ce défi, en mettant toute son énergie pour présider notre Conseil général dans cette dernière année de législature. Merci Laure pour ton engagement et je suis sûre que tu sauras détendre n'importe quelle situation par ta bonne humeur lors des prochaines séances.

M. le président remercie Mme Grandgirard. Comme il n'y a pas d'autre candidature, M. le président demande si une personne souhaite un scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

M. le président proclame l'élection tacite de Mme Laure Marti comme présidente du Conseil général pour 2025.

4. Elections du/de la Vice-président/e du Conseil général 2025

Le président annonce que le bureau n'a reçu qu'une seule candidature pour ce poste, celle de M. Valter Chieppa, membre suppléant du bureau du Conseil général et membre du groupe Avenir.



Comme il n'y a pas d'autre candidature, M. le président demande si une personne souhaite un scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

M. le président proclame l'élection tacite de M. Valter Chieppa comme vice-président du Conseil général pour 2025.

5. Détermination du nombre de Conseillers communaux dès la prochaine législature

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic, pour la présentation de l'objet.

M. Fabien Monney, Syndic

L'article 54 de la loi sur les communes indique que le Conseil communal se compose de 9 membres pour les communes de plus de 1'200 habitants. Ce qui devrait être le cas pour nous. En dérogation, les communes peuvent fixer la taille du Conseil communal à 5 ou 7 membres. Actuellement, on fonctionne avec un Conseil communal qui est composé de 7 membres depuis la fusion. Le Conseil communal qui a fonctionné jusqu'ici estime que ce nombre est adéquat et permet une répartition équitable des tâches et favorise le débat.

Le Conseil communal propose de continuer dans cette voie avec un exécutif à 7 membres pour les législatures à venir. Si les circonstances l'exigent, une modification est toujours possible.

En conclusion, le Conseil communal demande au Conseil général de déroger à l'article 54 alinéa 1 et d'appliquer la dérogation prévue à l'alinéa 2 en approuvant le maintien d'un exécutif composé de 7 membres pour les prochaines législatures.

M. le président remercie M. le Syndic et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent de déroger à l'art. 54 al. 1 LCo et d'appliquer la dérogation prévue à son al. 2, soit le maintien d'un Conseil communal composé de 7 membres dès la prochaine législature, lèvent la main.

Approbation : 24 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La dérogation est approuvée par 24 voix.

6. Révision partielle du règlement d'organisation du Conseil général

Le point 6 étant une affaire interne au Conseil général, il sera présenté par moi-même. Conformément à la LCo, la conduite de la séance est donc confiée à la vice-présidente, Mme Marti, pour ce point, étant donné que le président prend part à la discussion.

Article 66a Épinglette

¹ Les membres du Conseil général peuvent recevoir une épinglette illustrant l'armoirie de la commune.

² Le port de cette épinglette est limité à des fins de représentation officielle de la commune ou de la fonction exercée.

³ Tout Conseiller général veille à adopter un comportement exemplaire lorsqu'il porte l'épinglette.

Mme Laure Marti, vice-présidente

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

La vice-présidente donne la parole à M. Patrick Castioni, président, pour la présentation de l'objet.

M. Patrick Castioni, président

Cela a déjà été largement discuté. Vous avez reçu en début de séance une épinglette, que j'espère vous portez tous dès à présent. L'idée, c'était simplement que lors des événements officiels comme l'accueil des nouveaux citoyens ou d'autres événements où vous représentez la commune, en tant que conseillers généraux, vous ayez un signe de représentation. En même temps, on a jugé opportun, de cadrer l'utilisation de cette épinglette. C'est pour ça qu'on vous propose l'ajout de l'article 66a. Pour info, le Conseil communal a également reçu cette épinglette.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la révision partielle du règlement d'organisation du Conseil général, soit l'ajout de l'article 66a, lèvent la main.

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La révision partielle du règlement d'organisation du Conseil général est approuvée par 24 voix.

7. Présentation de l'extension de la zone 30 Centre village à Châbles

Y a-t-il une remarque quant à l'entrée en matière ? Aucune.

M. le président donne la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal, pour la présentation de l'objet.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Je suis venu accompagné pour ce sujet de la fiche de projet du crédit d'étude qui a été validé au mois de mai 2020 faire un point de situation par rapport à ce projet-là. Ce qui est intéressant dans ce crédit d'étude qui était validée en 2020, on avait CHF 25'000 et aujourd'hui on a consommé sur ces CHF 25'000 francs, CHF 10'000 essentiellement sur l'arrêt de bus à Châbles, car on sait qu'on va à terme mettre un arrêt de bus en baignoire. Concernant la zone 30, c'est le calme plat. 3 raisons du calme plat.

- Il a fallu prioriser les projets, les ressources, trouver des équilibres entre les dicastères. C'est vrai que c'est un enjeu, je comprends bien que la zone 30, c'est un sujet sécuritaire. Généralement, je suis sollicité par une conseillère, par des villageois et villageoises de Châbles. Mais il a fallu faire des choix et c'est pour ça que depuis 2020, c'est un peu le calme plat.*
- La capacité limitée à piloter et réaliser des investissements au sein de l'administration communale. A chaque investissement, la charge de travail se reporte sur le personnel de l'administration communale.*
- La volonté politique hésitante. C'est tout le bonheur de la milice. Au sein du Conseil communal, on n'est pas forcément aligné, s'il faut y aller ou pas sur un concept Valtraloc.*

Je reviens sur le préavis du SPC, parce qu'on avait quand même étudié suite à ce crédit d'étude. Je vous avais déjà présenté le préavis mais c'est un petit rappel. "Le Service des ponts et chaussées n'est pas opposé au principe d'introduction d'une zone 30 sur le secteur étudié, qu'il s'agisse de la route cantonale ou de la route communale." C'est le côté positif, on peut, sur la route cantonale, faire une zone 30 sur le secteur de Châbles. "Le village de Châbles est inscrit à l'ISOS et, par conséquent, tout projet d'aménagement doit faire l'objet d'une procédure Valtraloc. La présente expertise tient lieu

d'avis de principe pour l'introduction d'une zone à vitesse modérée et un projet Valtraloc peut être développé en tenant compte de ce principe."

"Le concept Valtraloc, valorisation des traversées des localités, est un concept cantonal développé en 1993 et adapté en 2001. Il préconise des solutions de modération de trafic pour les routes principales et secondaires aussi bien cantonales que communales. Son application a fait ses preuves". C'est la prochaine étape. Je vous ai mis un petit peu un chemin sinueux, mais au fait, toute la discussion au sein de l'exécutif, c'est l'effort qu'il faut faire pour mettre une zone 30. Je lis encore un petit paragraphe intéressant du Bureau qui a fait cela avec nous, pour que vous vous rendiez compte ce qu'est un concept Valtraloc :

- *Contact préalable avec le SPC pour définir le "pilote" du projet Valtraloc : puisqu'il y a une route cantonale et des routes communales concernées.*
- *Établir un concept Valtraloc : il est recommandé de mandater un pool multidisciplinaire d'ingénieurs : civils, trafic, urbanistique, pour satisfaire aux exigences SPC, SMO et SBC.*
- *Transmettre le concept Valtraloc au SPC à l'attention du bureau Valtraloc pour préavis.*
- *Établir l'avant-projet d'un plan d'infrastructure de mobilité PIM sur la base du préavis, il est nécessaire de mandater un bureau d'ingénieur civil.*
- *Transmettre pour approbation au MO (SPC et CME) (rien que la lecture ça fatigue un peu, il faut vraiment être motivé pour poser un concept Valtraloc).*
- *Etablir le projet de Plan d'infrastructure de mobilité PIM sur la base des remarques du MO. Transmettre le PIM au SPC pour examen préalable avec préavis (obligatoire pour la route cantonale et facultative pour les routes communales).*
- *Etablir le dossier d'enquête publique, sur la base du préavis*
- *Mise à l'enquête publique, etc.*

Donc on voit bien toutes les possibilités, mais il faut vraiment une volonté du législatif. Cela n'appartient pas qu'à l'exécutif d'aller mettre un concept Valtraloc. Pour rappel, l'ordonnance fédérale pour l'introduction de zones 20 à 30 a été modifiée, mais l'expertise zone 30 déjà réalisée sur le village de Châbles reste valable. Donc il faut maintenant suivre la procédure PIM avec concept Valtraloc, conformément à la LMob. Je comprends bien qu'il y a la sécurité, mais vous avez compris que la procédure est un peu lourde. Ce n'est pas juste aller mettre des pots de fleurs. Je pense comme vous, à chaque fois que je traverse Fribourg. J'espère que de temps en temps, au niveau du canton, ils lisent un peu ce qui se passe dans les séances des assemblées villageoises, Mais quand on traverse Fribourg à 30 km/h dans des boulevards où je ne croise pas un pot de fleurs, j'ai toujours un peu de mal de mettre ce genre de concept dans nos petits villages. Donc pour ce sujet, je suis vraiment navré, mais il n'a pas avancé, vous l'aurez compris.

M. Daniel Chanez, Conseiller général

Au lieu de monter une usine à gaz, on n'a qu'à acheter un radar et le mettre dans le village. Cela règlera vite le problème de vitesse. Le village de Châbles n'est pas fait pour rouler à 200 km/h. Il faut penser que c'est un village agricole, il y a aussi des camions qui passent, du matériel agricole qui passent. Si on commence à mettre là des chicanes et autres, il faut raser le village et refaire quelque chose d'autres.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Je crois que raser le village n'est pas au programme, mais j'entends ce que tu dis. On a la chance demain de rencontrer la police cantonale qui vient nous trouver. Je ne suis pas contre mettre des radars, mais à un moment donné, on voit qu'il faut faire de la prévention, tu as entièrement raison. On s'est équipé de radars de prévention qui est un petit peu fleuri. Aujourd'hui, nous en avons 2, ça permet aussi de mettre de la prévention, mais malheureusement un radar de prévention ne distribue pas les amendes. Mais j'entends et je suis assez d'accord avec toi. A un moment donné, il faut bien verbaliser.

M. Florian Monney, Conseiller général

Ce n'est pas une question, mais une remarque. Et je rejoins aussi Daniel. Si on regarde la configuration du village de Châbles aujourd'hui, je peux vous dire que 90% des véhicules traversent la croisée à 35 km/h maximum. Il peut y avoir un inconscient à 02h00 du matin et qui passent plus vite, mais c'est tout. Il y a 65 ans que je vis là, je ne veux pas dire qu'il n'y aura pas un accident demain. Le dernier que j'ai vu, je pense que j'étais haut comme ça. Il faut une fois quand même se rendre compte. Dans l'autre sens, c'est la même chose, la topographie, ne permet simplement pas de rouler très vite. Donc qu'est-ce qu'on veut se compliquer la vie d'investir des centaines de milles pour finalement avoir un résultat que tout le monde sera déçu parce que tout le monde roulera à 30 au lieu de 32, c'est tout.

Mme Séverine Pittet Pillonel, Conseillère générale

J'ai été approchée par plusieurs parents, en particulier pour les chemins pour aller à l'école et la fameuse croisée où le passage piétons est couvert par un mur où on ne voit pas passer les enfants. Beaucoup de parents disent que les voitures ne s'arrêtent pas. On a tous appris à nos enfants qu'ils sont prioritaires sur les passages piétons, mais pas là. Donc c'est vrai que la croisée est vraiment dangereuse. Après un camion qui roule à 50 km/h sur les routes ou même les véhicules agricoles c'est vite pour des enfants.

M. Daniel Chanez, Conseiller général

On ne va pas à 50 km/h avec des tracteurs.

Mme Séverine Pittet Pillonel, Conseillère générale

Je parle des camions aussi, et pour moi un camion c'est encore pire. Les gens ont exprimé leurs craintes, après c'est aux élus de faire ou de ne pas faire ce que les citoyens disent. à faire.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

J'entends et j'ai les mêmes remarques. A chaque fois que, et ce sont souvent les nouveaux habitants. des gens arrivent dans le village, ils sont étonnés. Après j'entends ce que tu dis : on enseigne à nos enfants qu'ils ne sont pas prioritaires. Pour moi, il faut leur enseigner qu'ils doivent être prudents, mais malheureusement ou heureusement ils sont prioritaires. Après on a une police cantonale qui est là. On essaie de travailler de plus en plus avec eux. Ils sont venus de temps en temps sur Cheyres, ils font de la prévention. Il faut aussi qu'ils montent de temps en temps regarder comment ça se comporte. Mais je pense qu'à un moment, il faut comprendre que l'investissement de rentrer dans le concept Valtraloc par rapport à l'enjeu. C'est juste qu'il faut une volonté politique et je serai le premier à foncer. Mais Séverine, si on fait une ZAD dans l'arbre ici à côté ou que l'on se colle les mains sur le goudron, je ne suis pas sûr que cela va changer des choses. La réalité, c'est que vous faites partie des autorités et si vous ne dites pas "OK on y va", c'est difficile de mettre de l'énergie là-dessus. C'est peut-être le sujet de la prochaine législature à Châbles : le centre village à 30 km/h.

M. le président remercie M. Cornioley.

8. Présentation des études de faisabilité de la route de Crevel à Cheyres

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

M. le président donne la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Pour moi, c'est important, sur ces 2 sujets de pouvoir échanger entre un exécutif et un législatif. Ce sont des sujets importants.

Pour raconter un peu l'histoire de cette route de Crevel :

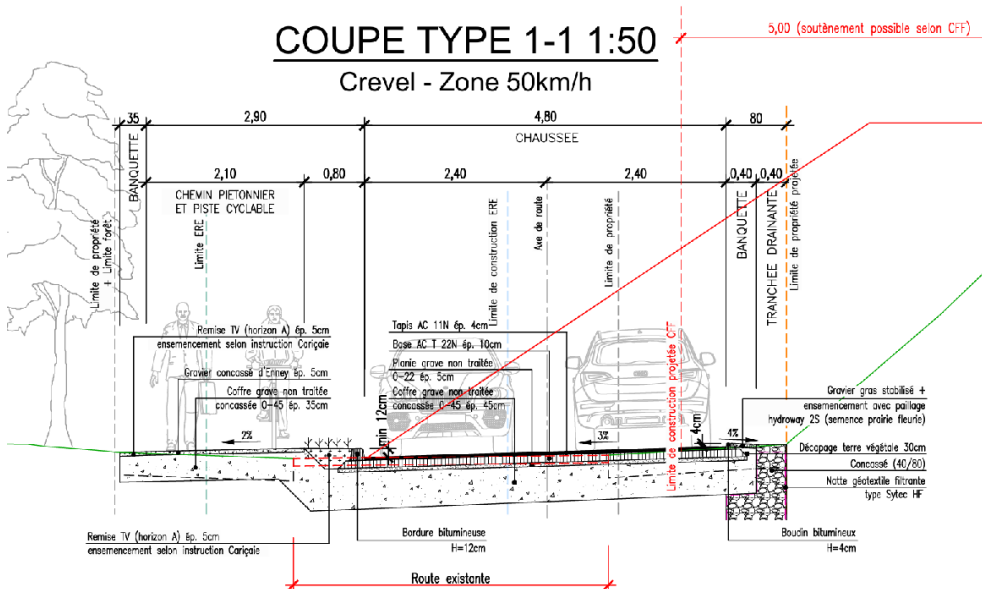
2022 : première étape, un travail d'étudiant, si vous vous rappelez de sa présentation. Il avait étudié les variantes d'aménagement. Le résultat de son travail, c'est de dire qu'il faut refaire la route existante et ne pas rentrer depuis la route cantonale sur Crevel.

2023 : Suite à cela, nous avons rencontré les CFF et la Grande Cariçaie. Nous avons expliqué le projet de réfection de la route en débordant sur la Grande Cariçaie et sur les CFF. La Grande Cariçaie a expliqué que ce n'était pas possible de déborder sur eux et les CFF éventuellement. Les CFF disent oui, mais du terrain est réservé pour une éventuelle seconde voie. La condition est donc que s'ils font un jour la 2^e voie, on doit déplacer la route. C'est un risque.

Mais c'était une séance constructive.

2024 : Un membre du Conseil général a fait une petite interpellation en disant non, il faut réétudier l'accès sur Crevel.

Tout cela explique que l'on a fait des études de faisabilité que je vais vous présenter. Ces études ont été présentées à la ComAT le 19 mars 2025 et les avis divergent. Il y avait autant d'avis que de personnes.



Je vous présente la coupe qui fait suite au travail de l'étudiant et qui a été préparé par le Bureau spécialisé pour répondre à nos besoins. Je rappelle qu'un des besoins était de séparer les véhicules de la mobilité douce par une protection herbeuse. C'est la coupe idéale, et le trait rouge, c'est la route existante. On a assez vite compris qu'on prend un bout sur la Grande Cariçaie et un petit bout sur le terrain des CFF. Ça veut dire qu'on protège les piétons, les cyclistes par rapport au flux de voitures et on sait qu'on sera tout le temps en zone 50km/h. Parce que la zone 30, elle s'arrête avant et après. C'est pourquoi on est sur une longueur de route de quasiment 850 m.



On a étudié 3 variantes :

- Un accès très direct sur le centre sportif depuis la route cantonale,
- Un accès qui donne sur Crevel
- Un accès qui est l'ancien accès de Planta-Marion

Un citoyen nous proposait également de faire un petit parking en amont de la voie de chemin de fer, vers le centre sportif et de faire simplement un sous-voie. "La variante parking proposée par un citoyen a fait l'objet d'une esquisse, mais nous renonçons à proposer cette variante en raison d'un contact téléphonique avec le SeCA et le SAgri qui stipulent qu'un parking supplémentaire hors zone à bâtir et qui est situé sur les surfaces d'assolement type A n'a aucune chance d'obtenir un permis de construire. Je signale également qu'un passage sous-voie est impossible à réaliser." On a donc abandonné cette variante, mais on l'a étudié.

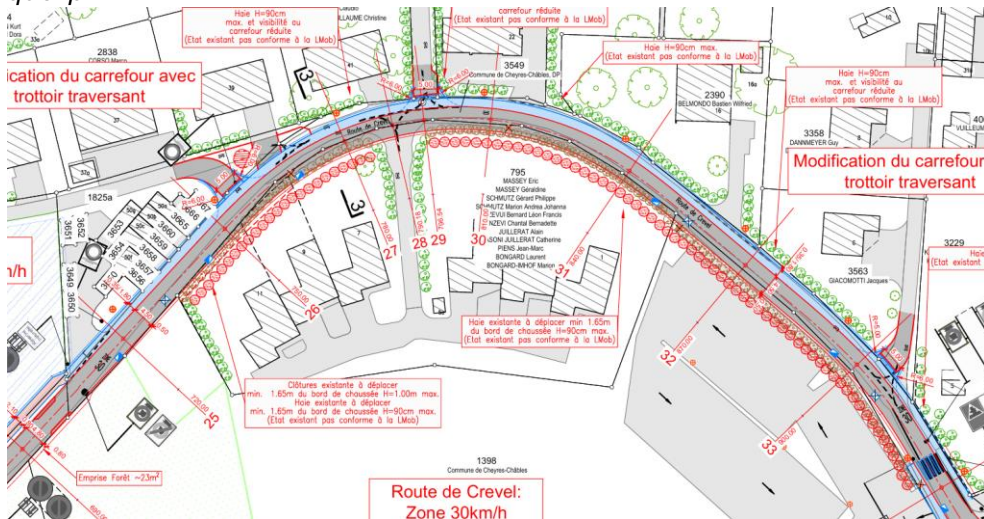
Variante 1 : 2,5 millions. C'est l'accès le plus direct : 132m. Par contre, la pente est à 14% et la norme est à 12% maximum. Le passage à niveau CFF est une utopie. Il faudra soit qu'on démonte celui du Moulin, soit celui de la Gare. Masi jamais il y aura un 3^e passage. Cela fait suite à une prise de contact au niveau des CFF. Et puis il y a une emprise importante sur les surfaces d'assolement. On voit qu'on peut quasiment abandonner cette variante.

Variante 2 : On a un virage où se situait anciennement le foot. La longueur est de 227m, et on a un passage au-dessus des voies, avec un pont de 77m. Le côté positif est que c'est une route d'accès indirecte avec une courbe pour diminuer la pente. On a une emprise faible par rapport aux autres variantes sur les surfaces d'assolement. Et on a un gabarit CFF, avec un pont qu'on peut respecter. On vous a expliqué que non seulement il y aura la double voie, mais il y aura peut-être des trains à 2 étages un jour. Ils ont donc pris large en hauteur et c'est assez contraignant. Le coût de cette variante est très important, on est sur une variante à 10 millions avec une réalisation compliquée.

Variante 3 : A l'époque, les anciens ont bien fait les choses, ils ont réservé du terrain, on le voit. On sent déjà le 2^e giratoire ! Une longueur de 593m avec un pont de 172m, c'est une route d'accès indirecte, avec une pente à 10% vue sa longueur et on a une emprise importante sur la surface d'assolement et un gabarit CFF à respecter. Le coût est à 19 millions. Et on est dans le périmètre d'un site pollué, l'ancienne décharge, on a une réalisation compliquée.

Donc autant vous dire que ni la 1^{ère}, ni la 2^e ne tiennent la route. Mais, j'ai trouvé intéressant lorsqu'on a présenté cela en ComAT, c'est de se dire que cette variante est un peu chère, mais elle serait intéressante s'il y avait un développement du quartier. Donc en fait, on doit investir lourdement sur une route d'accès, mais derrière il n'y a pas un potentiel économique. C'est donc parfois un non-sens.

On a donc étudié les variantes de faisabilité. La réponse est oui, c'est faisable techniquement, mais à quel prix ?



On revient sur le chemin des Pointus. Car on a l'impression qu'on a fait le chemin des Grèves, les parkings, mais qu'on n'a jamais fini ce bord de route. Et dans toutes les variantes, il faudra faire un jour ce chemin du Pointu. Il y a des graviers, ce n'est pas sécuritaire, on a tous les problèmes techniques sur la route qui est dans un état pitoyable. Toute l'eau potable passe dans les parcelles privées. Ce que vous voyez en bleu, c'est le trottoir. Ceux qui se baladent ont déjà pu voir qu'on a les zones 30. On bascule le trottoir du côté Lac. Je vous parle du virage des Pointus, car c'est pour moi, le prochain travail que l'on doit faire. La question est : Est-ce qu'on ne fait que le virage des Pointus pour 1.2 million, ou la variante présentée au début qui va jusqu'à Crevel, celle qui a été présentée au CFF, en respectant les objectifs fixés au début de séparer les véhicules. et qui fait un total de 3 millions. On pourrait réduire de CHF 900'000.00 si on se dit qu'on refait du passage piéton à Crevel en 1 : 1. Si on enlève du bitume pour remettre du bitume, il n'y a pas besoin de permis de construire, cela revient moins cher. Mais on s'interroge au niveau du Conseil communal, parce qu'investir 1 million pour refaire la chaussée sans répondre à un objectif sécuritaire, ça nous semble un peu du non-sens. On est aujourd'hui partagé, on n'est pas encore aligné sur ce qu'il faut faire.

Mais si je résume un peu la suite. À moyen et long terme, il n'y a rien qui va se faire pour une simple et bonne raison, c'est que dans le PAL il n'y a rien. Ça veut dire qu'il n'y a rien qui était inscrit au niveau de la route cantonale pour descendre sur Crevel. Après, il faut être ultra-motivé pour mettre 10 ou 19 millions. Alors ce n'est pas moi qui décide. Vous savez maintenant que c'est possible, mais que cela a un coût. Maintenant, il faut qu'on avance rapidement à court terme. Ça veut dire qu'il faudrait refaire l'aménagement de la route actuelle, et c'est ce que j'aimerais échanger avec vous ce soir. Soit on part sur les 3 millions et on prend depuis le début des Pointus, et on finit au bois de Crevel, avec une variante full sécurité, en acceptant les conditions des CFF qui viendront dans 50 ans nous dire qu'il faut déplacer un bout de route, on dira que c'est OK. Ou on réduit la partie, mais comme je l'ai dit, celle-là n'est pas compressible, il y a 1.2 millions pour les Pointus.

Yves Chanez, Conseiller général

Moi j'ai une variante qui n'a pas été évoquée. Quand on a le long bout droit, on arrive au départ de l'ancienne déchetterie, pourquoi on ne ferait pas un passage sous-voie pour les voitures, il y a assez de hauteur, mais pour une voiture simplement après un feu bidirectionnel. Et après on peut remonter sur la variante 3.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

M. Stéphane Rey me souffle qu'il y a un problème de pente. Mais je prends note.



Yves Chanez, Conseiller général

Cette variante est à étudier. On peut monter en pente douce.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Il ne faut pas oublier que les études coûtent chers, mais quand je reviendrai avec une demande de crédit pour étudier tout ça, je te donnerai une réponse officielle par rapport à ça.

Yves Chanez, Conseiller général

Ce que je trouve intéressant, c'est de refaire la route des Pointus, c'est clair. Après faire la variante avec toute la sécurité c'est intéressant. Mais le problème c'est que si les CFF veulent faire la double voie, tout ce qu'on aura fait, c'est à la poubelle.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

C'est le risque. Personnellement, mais on n'est pas aligné au niveau du Conseil communal, je prendrais ce risque, parce que je ne crois pas que c'est demain que les CFF vont faire une double voie. Par contre il faut être conscient de ça, ce n'est pas sur toute la longueur, mais à des endroits, où l'on empiète sur le les CFF.

Yves Chanez, Conseiller général

C'est clair que la variante sécurité, c'est la meilleure, mais après, il y a le risque.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Par contre, ce dont je n'ai pas parlé, c'est qu'il n'y a de toute façon pas d'éclairage, c'est sûr qu'il n'y aura pas d'éclairage public

M. Florian Monney, Conseiller général

Pour moi, c'est clair qu'il faut faire toute la longueur, il ne faut pas s'amuser à faire un bout de tronçon. Cette route a vraiment besoin d'être faite, elle est en piteux état sur toute la longueur. Et je pense que la variante sécuritaire c'est bien. Maintenant, je me pose la question : On a une chaussée à 4.8m. Est-ce que ces endroits où on déborde sur les CFF, on ne peut pas la rétrécir en faisant des places d'évitement là où on a la visibilité, on n'est pas obligé d'avoir sur toute la longueur une route à 4.8m.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

C'était un peu la proposition de Fabien, de travailler plutôt sur l'objet. Mais c'est vrai que, du moment qu'on va toucher le gabarit, même un petit bout, il faut un permis de construire et toute la procédure. Mais on sait tous, en fait, qu'on abîme les côtés parce qu'elle est trop étroite. Et dès que ça roule, on mord sur le côté, et avec la pluie, on creuse.

C'est aussi une discussion qu'on a eu à l'interne, de se dire qu'il faut peut-être travailler différemment sur le projet pour empiéter le moins possible. Le trait vert, c'est le trait de la distance avec les voies CFF actuelles et le trait rouge, c'est projeté. On est complètement sur le périmètre des CFF.

M. Florian Monney, Conseiller général

Effectivement je pense qu'on ne peut pas dire jamais, mais si vraiment un jour cela doit arriver, on devra trouver une solution. Peut-être qu'un jour la Grande Cariçaie aura moins de pouvoir qu'on leur a donné aujourd'hui.

Une autre réflexion : on sait très bien que de faire des routes larges, ça roule plus vite. Donc encore une fois, avec le système de place de croisement, on ralentira le trafic naturel.

M. Jean-Christophe Sauterel, Conseiller général

On a effectivement dans le cadre de la commission de l'aménagement et du territoire étudié ce projet. Moi, je me projette juste dans 20 ou 30 ans. Si on est à cette place, et qu'on vient nous dire qu'il faut démonter la route, qu'on doit revenir à la situation antérieure parce que les CFF font la 2^e voie, imaginez comment on serait jugé, nous qui avons accepté ça. Il y a ce problème pour moi qui est essentiel, parce qu'il ne faut pas penser que la Grande Cariçaie aura moins de pouvoir dans 30, 40, ou 50 ans. Ils en auront beaucoup plus qu'aujourd'hui. On a toujours été vers plus de protection de la nature, ça ne va pas revenir en arrière ça j'en suis persuadé. Donc oui, il faut aménager, oui, il faut prendre des solutions, rétrécir la route, faire des îlots, je pense que c'est une solution qui est jouable. Mais on doit rentrer dans un gabarit qui permettrait au CFF de faire leur 2^e mois, s'ils vont le faire. Ou en tout cas qu'on ne péjore pas la suite, parce qu'il ne faut pas imaginer qu'on déplacera la route sur la Grande Cariçaie dans 40 ou 50 ans. Ça c'est exclu, j'en suis persuadé. On va plutôt diminuer l'espace destiné à la vie de notre société pour favoriser la nature, on ne va pas aller dans le sens contraire. Moi, je ne serais pas content, si, dans 30 ans, comme conseiller général, je suis devant le fait accompli. On doit supprimer la route, on doit revenir 30 ans en arrière parce que les mauvais choix ont été pris.

M. Daniel Märki, Conseiller général

Je pense que ça fait particulièrement du sens à un moment donné d'étudier plus en avant ces variantes de déplacer le trafic en-dessus ou en-dessous de la voie de chemin de fer. Ce sera toute une zone ou toute une longueur qu'on gagnera en faveur de la sécurité, en faveur de faire des aménagements sans voiture le long du bois Eternit. A mon avis, on doit avancer avec des solutions sécuritaires. Mais on doit aussi, ou j'attendrais des autorités qu'elles aillent vers le législatif pour leur demander : vous en pensez quoi ? Est ce qu'on doit mettre davantage de poids pour étudier les variantes pour passer dessus ou dessous de la voie CFF ? A mon avis, c'est quelque chose qui ne doit pas être abandonné et qui pourrait apporter un certain nombre de solutions de sécurité.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

C'est un peu l'objet de la discussion ce soir. Parce que techniquement, ce sont des études de faisabilité. Ce que j'entends, si j'ai bien compris, c'est d'aller sur des avant-projets pour aller un peu plus loin qu'une étude de faisabilité.

Je vous remercie du débat. C'est important de prendre ce temps-là, parce que derrière on voit que ce sont des investissements et on voit comment les avis divergent.

M. le président remercie M. Cornioley.

9. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

M. le président donne la parole à tous les conseillers communaux. Durant ce point, seuls les membres de l'Exécutif ont droit à la parole.

M. Fabien Monney

- **Personnel :** Je vous présente quelques nouveaux collaborateurs et collaboratrices.
M. Jérémy Revelly : C'est notre collaborateur technique au service des constructions. Il habite à Oleyres dans le canton de Vaud, il a 3 enfants. Cela sera le remplaçant de M. Christian Morel, qui est encore en place. Il a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2025.

Mme Fanny Guerry-Noble : collaboratrice à l'AES qui vient des Granges-de-Cheyres et qui habite à Estavayer-le-Lac. Elle a 2 enfants et a pris ses fonctions, le 1^{er} novembre 2024. Elle fut la première apprentie de la Crèche

M. Iliès Broye : stagiaire à la crèche. Il habite à Aumont et a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2024. Nous pouvons applaudir M. Guerry, notre administrateur des finances qui est dans la salle et qui a 10 ans de service.

M. Philippe Rapo

- **Gestnergie 4.0** : Réfection des installations électromécaniques du port. Nous avons terminé la gestion des accès et la mise en place des différents services mis à disposition de nos locataires. Chacun peut même avoir accès à certaines informations tel qu'une webcam, la météo, la température du lac et de l'air etc. sans même avoir d'abonnement. Il suffit de taper gestnergie/cheyres-chables sur votre portable ou votre PC. A la fin de la saison, le Groupe E va commencer la mise à jour des infrastructures électriques sur les différents pontons.
- **Nouveau Règlement des Ports** : il a été revu le Canton qui nous l'a enfin retourné. Etant donné que plusieurs points ne sont pas très clairs, nous avons mis ce projet en standby. Il sera discuté dans le cadre de la ComAPP. Nous reviendrons avec ce projet plus tard
- **Dragage du grand port** : le dossier est prêt, mais j'ai mis cela en stand-by. J'attends juste la planification financière.
- **La Réfection digue Est** : C'est la même chose. Cela a déjà été envoyé au canton via la société BiolConseil. C'est la planification financière qui va donner le rythme
- **La Réfection du môle côté Jura** : Il a été touché pendant la crue. Mais en plus, il y a un gros problème détecté coté lac. On devra vraisemblablement remettre une couche de parpaings avant de bétonner par infiltration. Le projet peut être présenté dans un prochain CG. Cela dépendra également de la planification. Le tout ici fait environ 1.5 million.
- **Rénovation des petits ports** : est toujours en cours. Mme Janine Grandgirard, la présidente de la COMAPP vous en parlera.
- **Le débarcadère** : notre commune et les communes fribourgeoises qui ont un débarcadère avons eu une réunion avec le Canton et le Directeur de l'Union Fribourgeoise du Tourisme concernant le financement de ce genre d'infrastructures. Actuellement, la loi ne nous permet pas d'obtenir de financement. Nous avons mis ce dossier en stand-by car on aura d'autres investissements plus importants à réaliser. A mon avis, ce projet devrait rentrer dans une approche globale du tourisme de la région, voir du canton.
- **La planification financière** : est enfin prête à être finalisée. Je l'ai déjà présenté à la Commission financière lors de la présentation des comptes. C'est une planification financière faite par BDO. Et c'est là que je suis un peu étonné de ce qu'a marqué la Commission financière dans son rapport. Parce que dans cette planification on voit bien, qu'avec les investissements qui doivent être fait, sans parler du MEP, on devrait relever notre taux d'impôt de 71 jusqu'à 75. Ils ont reçu cela et demande une explication que je n'ai pas bien compris. La commission nous demande des explications alors qu'ils les avaient. J'espère qu'on va pouvoir se rencontrer rapidement avec les Conseillers communaux et peut-être la Commission financière pour mettre cela en place et voir, suite au MEP, où on va aller et ce qu'on va prioriser.
- **Site internet** : Nous n'attendons que la mise à jour des pages de la part des différents services pour la mise en ligne du nouveau site internet. Devrait être opérationnel ces prochains mois.
- **Cheyres-Châbles info** : est maintenant sous le contrôle de Jeanne Angehrn. J'espère que la population est contente de nos informations sous format papier. Merci à Jeanne, Ethan Chanez et Claire Moullet pour leur aide à la réalisation du Cheyres-Châbles Info.

- **Projet Transition Broye :** vous avez peut-être entendu parler de ce projet dans les journaux. Cela a été accepté par les communes de la Broye fribourgeoise et sera mis en place pour 2026. Ce projet va permettre de suivre les jeunes qui sortent du CO sans place d'apprentissage et/ou avec des difficultés. Le problème est que, dès qu'ils sortent du CO, il n'y a plus personne qui les suit. Avant, il y avait au niveau d'Ascobroye une équipe qui s'occupait de cela, mais cela nous coûtait très cher. Maintenant, pour à peu près CHF 3.00 au lieu de HF 5.00, on va mettre cela en place.
- **Projet de protection anti-érosion des rives de Crevel :** chapeauté par la Grande Cariçaie, se fera uniquement par remblayage de la rive lacustre. Aucune autre protection (type palissade ou autre) n'est prévue. Par endroit, ces remblayages feront l'objet d'une végétalisation par l'implantation de mottes de roseaux. Les travaux sont prévus pour septembre-octobre 2026. Il n'y a aucun coût pour la commune.
- **20 ans du port : l'année prochaine :** on va réaliser quelque chose qui devrait avoir lieu en mai-juin. Une commission a été mise en place.
- Je voulais vraiment remercier M. François Guerry, mon fidèle collaborateur dans les finances. Comme l'a remarqué la Commission financière, il fait un travail exceptionnel. Vous pouvez voir au niveau des comptes comme c'est présenté. On peut toujours parler de n'importe quoi, car on a toutes les informations.

M. Bernard Pochon

- **Jumelage :** Nous serons 65 plus Ulysse à rejoindre nos amis de St-Martial du 7 au 9 juin prochain pour fêter le 25^e anniversaire du Jumelage. Les préparatifs vont bon train et nos amis cévenoles se réjouissent de nous retrouver.
- **Salles communales :** Les salles communales sont polyvalentes et servent à de nombreux utilisateurs : les écoles, l'AES, les séances de CG et de commissions, les sociétés pour leurs activités hebdomadaires, les lotos, les manifestations et les locations privées. Depuis 2 ans, nous avons :
 - Établi un calendrier des manifestations comprenant les mises à disposition des salles à l'avance et la restitution en accord avec les écoles
 - Établi des contrats avec option pour les différents locaux et matériels techniques
 - Établi des états des lieux
 - Renouveler la vaisselle et les beamers
 - Engager une nouvelle équipe de conciergerie
 - Repris la gestion des boissonsNous sommes actuellement dans une phase de réglage. Ces changements peuvent parfois agacer, mais ils sont en général bien perçus par les utilisateurs. Ils permettent une gestion des salles sans chevauchement de plage horaire, de planifier les nettoyages et d'avoir le matériel commandé. Si vous avez des remarques ou des suggestions sur les locations des salles, merci d'en faire part au bureau communal ou à moi-même.
- **Bibliothèque :** La bibliothèque d'Estavayer est la seule bibliothèque du canton à être gérée par une association privée. Cette dernière, vu le manque de renouvellement et les problèmes d'engagement de personnel, etc. a prévu de remettre la Bibliothèque en main communale. Elle sera bientôt reprise par la commune d'Estavayer avec laquelle nous aurons une convention afin que les écoles et les habitants de la commune puissent toujours bénéficier des services à disposition. On a préféré une collaboration sous forme de convention, plutôt que de refaire une association de communes supplémentaire avec tout ce que cela implique.
- **Fête nationale :** La fête du 1^{er} août aura lieu à Châbles. Aucune société ne s'est annoncée pour la reprise de l'organisation suite à la dissolution des Diablotins. Une équipe menée par M. Gérard Wyss a relevé le défi pour le 1^{er} août à Châbles.

- **Commission Seniors :** *La commission senior a enregistré 2 démissions, celles de Mme Anne-Françoise Givel et de Mme Christel Rapo, Présidente. Un grand merci à ces dames et particulièrement à Christel qui a*
 - *pérennisé les activités existantes*
 - *réorganisé la ComSen avec des mandats pour chaque membre de la commission*
 - *ouvert les relations intergénérationnelles avec l'école, la jeunesse*
 - *organisé des conférences*
 - *organisé des visites thématiques*
 - *établi une convention pour les bénévoles*
 - *Je reprends transitoirement la présidence de la commission et des candidats seront prochainement présentés au Conseil pour étoffer la commission. Comme vous l'avez remarqué avec l'info senior de ce printemps, le dynamisme est toujours plus que jamais présent. Ils sont au taquet nos seniors.*
- **RSSBF :** *L'EMS d'Estavayer est actuellement mis à l'enquête. Dans l'attente de vous retrouver lors des manifestations estivales, je vous souhaite une excellente fin de soirée et des ponts ensoleillés.*

M. Christian Cornioley

- **Les chantiers :**
 - *Le Chemin Pré-de-la-Vigne est terminé. Il reste juste l'abornement, mais c'est un chantier pour lequel j'ai de très bons retours des citoyens qui y vivent et cela fait plaisir.*
 - *Les aménagements autour du réservoir de Cheyres sont terminés. J'ai eu des remarques sur les ronces qui poussaient, les araignées et tout ce qui est autour.*
 - *Mise en place des zones 30 : en cours. Vous avez pu voir arrivent nos 3 fameuses zones 30 tant attendues depuis 2020 dans le village de Cheyres. Il reste le marquage au sol à faire. C'est prévu d'ici 2 semaines.*
 - *Renouvellement de l'éclairage public : tous les points lumineux qui sont sur des mats droits ont été remplacés. Le remplacement sur les mats en col de cygne est prévu courant juin.*
- **Les passages pour piétons :** *La prochaine fois que le canton vient auditer, cela serait agréable que nous soyons avisés en amont et que l'on participe à l'audit. Nous avons reçu un document du SPC qui dit : "afin que l'ensemble des passages pour piétons de votre commune répondent à la norme VSS 40 241, qui traite de ces aspects, nous vous prions de prendre en considération les améliorations requises mentionnées dans le rapport en annexe ... nous vous prions d'effectuer les démarches nécessaires dans les meilleurs délais, puis de bien vouloir nous informer par courrier lorsque les éléments seront mis en conformité ...". Ce qu'ils n'expliquent pas ici, c'est qui va à Béthanie discuter avec les habitants pour leur dire que leur passage pour piétons sera supprimé. De nouveau, certes se sont des améliorations pour la sécurité, mais au niveau de la démarche, je trouve intéressant d'impliquer les gens en amont, et de proposer des solutions. Pour nous ce n'est pas évident d'aller dire aux gens que le canton nous demande d'enlever le marquage au sol et de ne pas avoir de solution. On les a convoqués et on les reçoit bientôt pour nous expliquer quels sont les solutions par rapport à ce genre de sujet.*
- **Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux :** *on en a parlé au niveau de la finance. Suite à la fusion, on utilise le règlement de Cheyres qui s'applique également à Châbles. Une étude préliminaire a été réalisée, cet hiver, par une société spécialisée afin de rechallenge les mesures identifiées dans nos deux PGGE. C'est important quand on fait un calcul des taxes d'avoir de chiffres qui ont une véracité et qu'on puisse s'appuyer dessus. Cette démarche nous permettra d'estimer au plus juste les coûts des mesures à réaliser à court, moyen et long terme. Actuellement, nous recherchons les dernières données manquantes pour calculer les nouvelles taxes. Cela avance bien, mais ce n'est pas évident. Nous avons le bureau Grivel, l'ERES, RWB,... Les coûts ne seront pas inférieurs à la situation actuelle. Au vu des investissements futurs et des coûts de*

fonctionnement importants, aujourd'hui, essentiellement sur le bas de Cheyres avec un réseau qui n'est pas étanche. On pompe l'eau du lac. Donc automatiquement inférieur, ça ne sera pas, mais je suis incapable de dire aujourd'hui même les coûts futurs. Et on s'est fixé comme objectif avec l'équipe de l'administration de vous présente en décembre 25 ou pour un objectif plus réaliste en début 2026. Mais on veut absolument clore ce sujet dans cette législature.

M. Stéphane Rey

- **MEP :** Depuis la fusion de Cheyres et Châbles en 2014, notre commune poursuit un objectif clair: construire un avenir commun, tout en valorisant les identités et les richesses de chacun de nos deux villages. Une question revient régulièrement: comment organiser notre territoire ? Où implanter les infrastructures publiques? Que faire de certains bâtiments? Comment planifier les développements futurs de manière cohérente, durable et fidèle aux attentes de la population? Pour répondre à ces enjeux, le Conseil général et Conseil communal ont choisis une méthode structurée et éprouvée: le mandat d'étude parallèle, ou MEP.
- Qu'est-ce que le MEP? Le MEP est une procédure collaborative qui consiste à confier un même mandat à plusieurs équipes pluridisciplinaires - ici, des architectes, urbanistes, paysagistes et spécialistes de la mobilité. Chacune de ces équipes travaille en parallèle, sur la base des mêmes objectifs et du même cahier des charges. Le but n'est pas de désigner un gagnant, mais de comparer différentes approches, d'en tirer le meilleur, et de faire émerger une synthèse forte et crédible.

Comment cela s'est-il déroulé à Cheyres-Châbles? 3 bureaux d'architectes de la région, connaissant bien notre territoire, ont été mandatés. Ils ont été accompagnés par un comité d'experts composé de professionnels, de membres du Conseil communal et du Conseil général. Ce comité a animé plusieurs séances d'échanges, permettant d'orienter et d'enrichir les propositions. Les idées et attentes exprimées par la population lors des ateliers participatifs lancés dès 2018 ont servi de base au travail de réflexion. Chaque équipe a pu donc développer une vision du futur de Cheyres-Châbles, en s'appuyant sur vos contributions.

Echéancier: le projet à commencer en 2018 et il est dans la boîte. On va vous le présenter prochainement. On voit un exemple de ce que sera Cheyres et Châbles. Cette approche a permis d'aboutir à un masterplan, un document qui propose une feuille de route réaliste, respectueuse de nos moyens, et surtout en phase avec les besoins exprimés par les habitantes et habitants.

Une invitation à découvrir le fruit de ce travail collectif. Le masterplan nous sera présenté le mardi 3 juin dans le cadre d'un vernissage public.

Au programme :

- Une exposition des différentes propositions
- Des présentations par les équipes d'architectes, ils sont tous motivés !
- Et surtout: un moment d'échange, de dialogue, et de projection dans l'avenir.
- Une séance de rattrapage est prévue le 12 juin à Châbles pour ceux qui serait absent le 3 juin. Si les candidats et les membres du collèges d'experts seront présent lors de vernissage à Cheyres, la présentation qui aura lieu à Châbles sera tenue par le Conseil communal et les membres politique du comité d'experts.

C'est une occasion unique de découvrir ce à quoi pourrait ressembler notre commune dans les années à venir, et de vous exprimer sur les grandes orientations proposées.

Cheyres-Châbles se construit avec vous, ensemble nous construisons l'avenir. Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux le mardi 3 ou le 12 juin pour ce moment fort de la vie communale.

M. Stéphane Delley

- **Passerelles :** Je vous ai mis quelques photos de étapes clés qui ont été faites :
 - tout était détruit suite aux crues, pas le choix de poser de nouvelles passerelles ;
 - le début des travaux, avec la pose des premiers pieux par l'entreprise Biosauls, se sont des grands pieux de 2.5m plantés sur 1.5m dans le sol ;
 - les pieux, un travail conséquent à la machine ;
 - la PC au travail, durant 1 semaine. La météo était de la partie : il a fait super beau ;
 - le résultat final ;
 - les pontons ont été légèrement rallongés ;
 - le petit bémol à corriger : un chemin a été créé, qui est inondé en cas de montée légère du lacQuelques chiffres :
 - longueur de 175m à neuf et remise en état d'env. 325m
 - 180 poteaux ont été plantés
 - 135 solives
 - 1'600 lames piéton
 - 30 personnes de la PC sur 5 jours.Un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré sur ce projet.
- **Déchetterie :** Petit planning sur la déchetterie, qui concerne tout le monde :
 - Novembre-décembre 2024 : pose d'une bâche et début des contrôles de cartes ; c'est terminé et le retour est positif. Nous ne voyons plus certaines personnes, c'est dire que cela fonctionne et les gens jouent bien le jeu ;
 - Février-mars 2025 : on a rénové la cabane. Elle méritait ces travaux. Les employés travaillent dans de meilleures conditions et les toilettes font un peu moins honte ;
 - Mai-juin 2025 : recherche d'un étudiant/senior pour le contrôle des cartes. On a un peu de retard. Je n'ai pas reçu beaucoup de postulation, donc si vous connaissez quelqu'un, on est ouvert à la discussion ;
 - Automne 2025 : on prévoit une modification des horaires. Je reviendrai vers vous ;
 - 2025-2026 : remplacement du grillage et de la haie. C'est en attente.
- **Pont des Pointus :** Les travaux n'ont pas commencé, le dossier est un peu plus compliqué que prévu. Le dossier a été mis à l'enquête en février 2025 auprès des services cantonaux. C'est une procédure cantonale particulière connue sous le titre de "plan d'infrastructure de mobilité de compétence communale – procédure ordinaire". Elle est encore en cours, tous les préavis des services cantonaux n'ont pas encore été rendus. Il n'est pas possible et raisonnable de donner des informations quant au début des travaux, cela dépend bien entendu des préavis et du résultat de l'enquête. La circulation des usagers est actuellement possible en contournant le port des Pointus par le petit chemin existant.

Mme Mary-Ann Hayoz

Je fais partie de la commission pour la rénovation du CO d'Estavayer, je vais vous présenter le mandat qui nous a été confié par l'Association des CO.

Il y a 2 zones de réflexion pour l'évolution de l'école située aux emplacements des pavillons 1, 2 et 3. On s'est posé la question de quelles pavillons devaient être rénovés. Est-ce qu'on supprimait les 1 et 2 pour faire des petits box adaptables en termes d'élèves ? ou est-ce qu'on rénoverait le pavillon 3 où se trouve actuellement la bibliothèque.

Petit historique de la construction des bâtiments : le pavillon 1 a été construit en 1967, le 2 en 1968, le 3 date de 1972, le 4 de 1973, l'école ménagère date de 1974 et le centre sportif de la fin des années 1970. Le pavillon 5, le dernier, date de 2008. En 1979, la bibliothèque a été aménagée en supprimant 2 salles. En 1989, elle a encore été agrandi, ce qui a supprimé d'autres salles. En 2010, diverses transformations ont été apportées à la cuisine et l'économie familiale. Le réfectoire du pavillon 4 a été rénové en 2011 avec la création de 3 salles d'informatiques et la rénovation des salles de sciences.

Les images présentées montrent l'évolution du secteur entre 1970, 1981 et 2022. Les suivantes montrent les fissures et autres problèmes apparents sur ces bâtiments.

Fribourg a mandaté un architecte qui a déterminé qu'il est possible de mettre des élèves dans ces salles, mais qu'il est tout de même justifié actuellement de faire quelque chose. Il y a également de grand halls et de grands corridors dans le pavillon 3. La rénovation permettra de créer plus de salles dans ce bâtiment, un ascenseur sera également installé, ce qui est demandée actuellement.

En termes d'évolution, il faudra en 2027-2028, 26 salles de classe pour 529 élèves, en 2028-2029, 28 salles de classe pour 564 élèves. Il faudra 30 salles en 2040, et ce malgré l'ouverture de Cugy, qui devient lui aussi, gentiment plein. Dans le règlement des subventions pour les constructions des cycles d'orientation, l'exigence d'une salle de classe est de minimum 78 m². Actuellement, les pavillons 1, 2 et 3 ont des classes de maximum 60 m², mais plus souvent de 55 m². Si je vous parle de cela, c'est que l'Association va se tourner vers les communes pour cette rénovation totale (remplacement de toutes les fenêtres, enveloppe thermique, isolation, étanchéité de la toiture plate, isolation périphérique des façades en briques, isolation des planchers et des combles). Une confirmation du Canton pour une subvention a été obtenue, car ce bâtiment n'a jamais fait l'objet d'une demande de subvention. Un financement pour l'étude de faisabilité sera demandé en octobre prochain. La rentrée scolaire pour le pavillon 3 est prévue pour août 2027. Pendant la rénovation, les élèves seront mis dans les pavillons 1 et 2, il n'y aura pas de Portakabin.

10. Information du Conseil général

Y a-t-il une remarque quant à l'entrée en matière ? Aucune.

M. le président donne la parole aux présidents des commissions qui désirent s'exprimer.

Bureau du Conseil général – M. Patrick Castioni, président

- J'ai eu le plaisir de visiter les diverses commissions de notre autorité et je suis très satisfait du fonctionnement de ces commissions. Le débat, parfois certes agité, est constructif. Je vous remercie pour votre travail.*
- Je vous rappelle que la révision de la loi sur les communes est toujours en cours. Une présentation des divers changements, qui peuvent encore évoluer, vous a été faite lors de la séance de préparation, je ne vais donc pas revenir sur ces éléments. Mais restons attentif une nouvelle fois à l'évolution de ce projet et à ses impacts pour notre autorité.*

Commission financière – M. Daniel Chanez, président

Néant.

Commission des naturalisations – M. Sébastien Dumusc, vice-président

La commission a traité un dossier en mars dernier et elle vient d'en recevoir un nouveau. Elle se réunit mercredi pour en discuter.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président

Néant.

Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard, présidente

La commission des petits ports ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil général. Nous étions en attente du rapport de la Commission fédérale pour la protection du paysage et de la nature

après leur visite du mois de novembre 2024. Finalement c'est à la mi-avril, que nous avons reçu un retour du SFN (service des forêts et de la nature) de l'Etat avec la réponse de la Commission fédérale. Le préavis est négatif au vu de notre projet de rénovation, invoquant divers points :

- *Conserver le paysage lacustre et riverain, conserver le complexe de marais lacustres avec la forêt alluviale.*
- *Conserver la mosaïque d'écosystèmes humides et aquatiques ainsi que leurs espèces végétales et animales.*
- *Conserver les habitats de nidification, de stationnement et d'hivernage des oiseaux d'eau et des migrateurs.*
- *Conserver les petits cours d'eau, etc.*

Etant absente de mi-avril jusqu'au 15 mai dernier, nous n'avons pas encore étudié ce rapport. La ComAPP va se réunir en juin, nous allons revoir nos possibilités d'arguments et rediscuter avec les services de l'Etat pour une rénovation des petits ports afin d'avoir une réponse je l'espère positive.

11. Divers

Y a-t-il une remarque quant à l'entrée en matière ? Aucune.

M. Jean-Christophe Sauterel, Conseiller général

Je m'exprimerai en tant que membre de la commission d'aménagement du territoire. Avec M. Michael Carrard, nous avons pu participer aux travaux du MEP et il me paraissait important de vous donner le retour des membres de cette commission, puisque ces travaux étaient non seulement intéressants. Les bureaux-candidats ont fait des propositions qui répondent aux besoins futurs de notre commune, ils ont fait preuve de créativité, ces projets sont complémentaires et on a vu, avec tout ce qui nous a été présenté pour l'avenir de notre commun. Ils vont nous permettre de prioriser les projets qui répondent aux besoins de notre commune pour les 10 ou 20 prochaines années. On a vu que les finances seront aussi peut-être limitées à l'avenir. On devra fixer des priorités entre routes, ponts, tunnels, bâtiments scolaires, déchetterie et autres. On peut que vous encourager, avec Michael à participer à cette présentation du 3 juin. L'avantage du 3 juin, c'est que tous les bureaux seront représentés, vous pourrez poser des questions. Ce qui est intéressant dans ce MEP, c'est qu'on a à disposition plusieurs projets complémentaires et on peut aller chercher dans chaque projet ce qui nous convient le mieux. Cela sera un outil très intéressant pour le Conseil communal pour nous présenter des préavis et pour le Conseil général pour finalement choisir quelles seront les priorités financières. Je ne peux que vous encourager à participer le 3 juin et pour ceux qui ne peuvent pas venir, le 12 juin.

Mme Magali Chanez, Conseillère générale

Qu'en est-il de l'avancée du site internet ?

M. Philippe Rapo, Conseiller communal

J'ai dit tout à l'heure qu'il était en cours, il est quasi-prêt, les dicastères doivent encore faire du remplissage. Cela sera fait d'ici quelques mois.

M. Ludovic Sauter, Conseiller général

Nous avons entendu que les prévisions du nombre d'élèves pour le CO était à la hausse ces prochaines années. Est-ce que la commune de Cheyres-Châbles suit le même trend ?

Mme Mary-Ann Hayoz, Conseillère communale

On avait un pic cette année, mais cela redescend déjà. Ce sont surtout les autres villages qui ont plus d'arrivées que nous. Je peux te transmettre les statistiques.



M. Stéphane Rey, Conseiller communal, complète en disant que pour nos écoles la tendance est relativement stable.

Mme Laure Marti, vice-présidente

Cher président, puisque je peux encore te nommer ainsi le temps de quelques minutes, mais sache que tu resteras MON président à moi. Tu as repris le flambeau pour une année, tu as fait un peu plus. Ces 14 mois sous ton égide ont été passionnants, tu as su nous écouter, le bureau, tu as su nous rendre attentif à certaines choses, tu as fait preuve d'initiative en organisant cette magnifique sortie chez les moratois et ainsi rencontrer ton ami préfet. D'ailleurs, certaines conseillères générales s'en souviennent très bien. Dernièrement, tu nous a aussi parlé de l'intention de faire des épinglettes pour les représentations officielles, on les a découvertes ce soir, c'est la classe.

Le bureau et moi-même avons beaucoup aimé travailler avec toi et je suis presque sûre que mes collègues te regretteront dès notre première réunion. Un tout grand merci à toi pour ton professionnalisme, même si nous ne le sommes pas vraiment. Afin de te remercier dignement, le bureau va te remettre quelques petits présents. Quant à moi, je reprends cette place laissée vacante, puisque tu pars, cher Patrick. Je suppose que les séances seront un peu moins structurées, mais pas dénuée d'humour. Ces quelques mois seront placés sous le signe de la communication et de la bienveillance. En ces temps où le chacun pour soi prend de l'importance, restons indulgent envers autrui, mais surtout, n'oubliez pas de rire. Je vous remercie pour votre confiance quoique vous aviez pas tellement le choix et je souhaite la bienvenue à mon vice-président. Merci Valter, j'espère que tu sauras me supporter.

La parole n'étant plus demandée, **M. le président** remercie les personnes présentes à cette séance. Il remercie chacun pour les débats constructifs et informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 22 septembre 2025 à Châbles.

M. Patrick Castioni, président

Finalement, ma présidence de cette autorité prend fin. Diriger les séances du Conseil général, les visites des 90 ans, participation aux séances des commissions, la représentation de la commune à travers divers événements, le contact accru avec la population ou encore la fonction de fédérateur entre les autorités communales et la population ne sont que quelques exemples passionnants de cette fonction. Et oui, cela est peut-être une déformation professionnelle, mais j'adore aussi les procédures et les lois, mais toujours dans un sens pragmatique.

Je ne vous cache pas qu'avant ma prise de fonction l'année passée, j'ai eu un grand sentiment de respect pour ce mandat. Ce respect continue, mais aujourd'hui, je peux dire avec certitude, c'était une des plus belles fonctions que j'ai pu exercer. Je vous remercie chaleureusement pour la confiance accordée et vous invite maintenant à partager le verre de l'amitié.

Il clôt la séance à 22h07.

Pour le bureau du Conseil général

La Secrétaire communale
Marlyse Dubey

Le président du Conseil général
Patrick Castioni

Cheyres, le 10 juin 2025

Prochaine séance du Conseil général le lundi 22 septembre 2025 à Châbles.